

## LA FRONTIERE ZAÏRO - ZAMBIENNE ET CES CONSEQUENCES GEOGRAPHIQUES

J.R. SORTIA\*

### Abstract

*The boundary between Zaïre and Zambia is a result of the Berlin Conference (1885). The delimitation of these border-line seems to be impossible. Geographical consequences are numerous from different points of view : agriculture, fishing, human migrations. Landscape has also been influenced by the conceptions of land organisation adopted by both colonial rules.*

### Résumé

*La frontière qui sépare le Zaïre et la Zambie est l'héritage indirect de la Conférence de Berlin de 1885. La délimitation d'une partie de cette frontière est impossible. Les conséquences géographiques de la frontière sont nombreuses : l'agriculture, la pêche, le mouvement migratoire. Les paysages ont également été marqués par les principes d'organisation de l'espace différents qui ont été adoptés par l'un et l'autre colonisateur.*

### INTRODUCTION

Les frontières entre états entraînent le plus souvent, si pas toujours, des phénomènes régionaux particuliers dont il appartient au géographe de reconnaître les caractères et l'intensité. Les différences qui peuvent apparaître seront d'autant plus importantes que :

---

\* Anciennement, Département de Géographie, Université Nationale du Zaïre, B.P. 1825, Lubumbashi.  
Actuellement, Institut de Géographie, Université Libre de Bruxelles, 87, avenue Adolphe Buyl, 1050 Bruxelles.

- les états situés de part et d'autre de la frontière ont des caractéristiques socio-économiques et des politiques différentes;

- les régions frontières ont des paysages humains fortement organisés;

- les frontières sont imperméables aux différents aspects de l'action humaine.

Les régions frontières sont les périphéries d'entités étatiques : l'influence centralisatrice peut se faire moins sentir vu l'éloignement des centres de décision. Par contre, la frontière voit se développer des marques distinctives de l'Etat. Ces marques naissent aux endroits où la pénétration doit se faire (douanes) ou pourrait se faire (contrôle douanier, garnisons).

Ces considérations peuvent être appliquées à une frontière africaine : celle qui sépare le Zaïre de la Zambie. On y constate en effet des fonctions et disfonctions (GUICHONNET et RAFFESTIN, 1974, p. 46) liées à la frontière et inexplicables par la situation précoloniale.

## UNE FRONTIERE COLONIALE

La frontière qui sépare le Zaïre (Etat Indépendant du Congo jusqu'en 1908, Congo Belge jusqu'en 1960) et la Zambie (administration de la British South African Company jusqu'en 1924, protectorat britannique de Rhodésie du Nord jusqu'en 1964) trouve son origine à la conférence de Berlin de 1885. A cette époque, sous l'impulsion du Roi Léopold II, les limites de neutralité de l'Etat Indépendant du Congo sont assimilées aux limites du bassin hydrographique du fleuve Congo. Seul le premier tronçon décrit ci-dessous correspond à cette définition. Ailleurs la poussée de l'impérialisme britannique a été suffisamment forte, et surtout rapide, pour limiter le dessein du Roi Léopold II.

La frontière peut être divisée en 4 tronçons (fig. 1) :

a) un tronçon approximativement NNW-SSE qui est fixé physiographiquement par la ligne de partage des eaux du Zaïre et du Zambèze. Ce tronçon s'étend de la frontière angolaise (24° Est) jusqu'au méridien de Panta (29°50 Est);

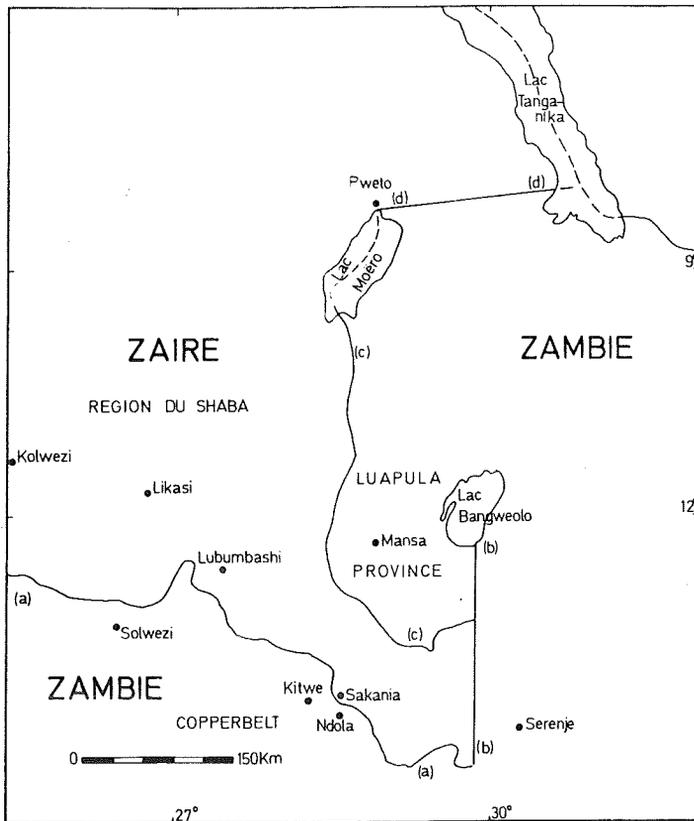


Figure 1

b) un tronçon Sud-Nord défini géométriquement par le méridien de Panta, de la ligne de partage des eaux jusqu'au lac Bangweolo;

c) un tronçon défini physiographiquement par la rive occidentale du lac Bangweolo, le cours du Luapula et la ligne médiane du lac Moëro en laissant l'île de Kilwa du côté zambien;

d) un tronçon géométrique, rectiligne, approximativement Ouest-Est du nord du lac Moëro au lac Tanganika. Cette droite s'appuie sur des points mal définis. En effet, à l'ouest de cette droite le poste de Pweto, sur la rive droite de la Luvua, est situé au Zaïre. Or la ligne médiane du lac Moëro, joignant le Luapula à la Luvua, laisserait Pweto en territoire zambien. D'autre part, à l'est, la limite de souveraineté coupe la rive du lac Tanganika à proximité de 8°30 Sud en un point qui

n'est pas matérialisé sur le terrain.

#### UNE FRONTIERE DIFFICILE A REALISER

Le tronçon (a) fut démarqué au début de ce siècle. La réalisation de la frontière telle qu'elle est définie par les tronçons (b) et (c) est impossible. En effet, l'exutoire du lac Bangweolo (le Luapula) coule vers le sud et recoupe donc plusieurs fois le méridien de Panta qui définit également la frontière. Ainsi, aussi bien le méridien de Panta que le Luapula dans son cours vers le sud ne séparent pas deux territoires mais se situent en Zambie. Actuellement, le méridien de Panta est représenté sur les cartes zaïroises jusqu'au lac Bangweolo et sur les cartes zambiennes jusqu'à son premier contact avec le Luapula.

Cette situation embrouillée est l'héritage d'anciennes cartes sur lesquelles l'exutoire du lac Bangweolo se dirige vers le nord (directement vers le lac Moëro sans représenter le détour du Luapula vers le Sud). Dans cette situation, la réalisation de la frontière était possible (Fig. 2). Mais l'exploration de cette région continuée après 1885 a montré la situation réelle de l'écoulement des eaux à partir du lac Bangweolo. Dès lors la frontière va se fixer à son emplacement actuel en passant par la situation montrée par la figure 3. A ce moment, la frontière joint le Nord du lac Bangweolo vers l'ouest au cours moyen du Luapula. La situation actuelle est atteinte suite à la Convention anglo-congolaise du 12 mai 1894 qui remet la partie hachurée sur la figure 3 aux mains des colonisateurs britanniques.

Le tronçon (d) n'a jamais été démarqué. Récemment encore des problèmes de souveraineté se sont posés le long de cette section. Il faudrait définir les points exacts sur lesquels s'appuie la droite-frontière pour pouvoir démarquer le tronçon (d).

#### UNE FRONTIERE CURIEUSE

La première conséquence de l'implantation de cette frontière coloniale réside dans la forme des territoires ainsi délimités. Ce qui

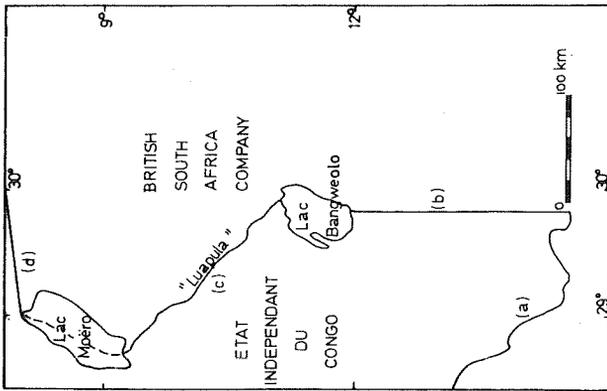


Figure 2 : Frontière entre la sphère d'influence de l'Etat Indépendant du Congo et la sphère d'influence britannique au moment de la définition de la frontière (1885).

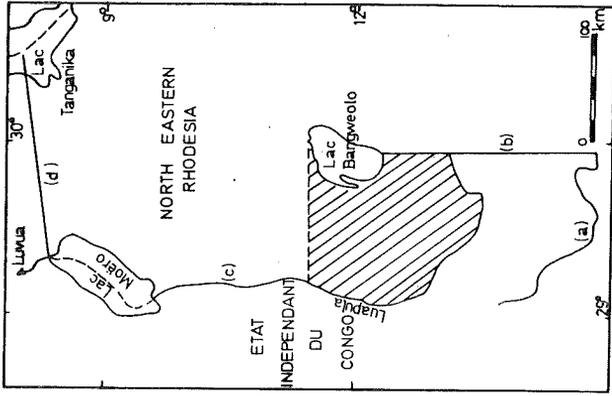


Figure 3 : La partie hachurée montre la portion de territoire remise aux colonisateurs britanniques suite à la convention du 12 mai 1894.

étonne est le pédoncule de terre zaïroise qui s'enfonce de 250 kilomètres en Zambie. Du point de vue zaïrois, la situation n'est pas trop grave : c'est une langue de terre peu accessible. Pour la Zambie, le problème est plus aigu : c'est une barrière séparant les zones centrales de la Zambie (capitale et Copperbelt) d'une de ses provinces : celle du Luapula. Cette situation a donné naissance à la route de transit qui relie le Copperbelt à Mansa (ex Fort-Roseberry) en passant à travers le pédoncule zaïrois. Actuellement les relations sont bonnes entre les deux états et la route est considérée comme essentiellement zambienne. Que se passerait-il si ces relations se dégradèrent et si la route était coupée ? Il en résulterait un détour de 800 kilomètres pour relier le Copperbelt à Mansa, chef-lieu d'une province d'où provient une partie de sa main d'oeuvre et de son approvisionnement. L'autre route menant à Mansa passe en effet au Nord du lac Bangweolo. L'amélioration de la route de transit et la construction d'un pont sur le Luapula se heurtent d'ailleurs dès à présent à un problème de partage de financement.

Une autre conséquence du tracé de la frontière se marque dans la configuration du réseau de communications : des routes parallèles courent de part et d'autre de la frontière. Par exemple, de Solwezi à Ndola du côté zambien, de Kolwezi à Sakania du côté zaïrois.

#### UNE FRONTIERE SURIMPOSEE AUX FAITS PHYSIQUES ET HUMAINS

Par sa définition même, qui se base sur des faits physiographiques ou géométriques, la frontière se surimpose tant aux faits physiques qu'aux faits humains.

La frontière partage la zone minière continue du Shaba et du Copperbelt entre deux pays. La division de ce gisement a de nombreuses conséquences géographiques. La principale est l'existence de deux zones industrielles aux buts identiques (extraction et raffinage du cuivre) entraînant deux réseaux urbains juxtaposés et mal reliés. D'un côté le couple de villes Ndola-Kitwe; de l'autre les villes de Lubumbashi, Likasi et Kolwezi.

La frontière au nord du pédoncule est définie en grande partie par un cours d'eau et des lacs : le lac Bangweolo, le Luapula, le lac Moëro, une partie du lac Tanganika. Or la pêche est un élément important de la vie des populations riveraines. L'implantation de la frontière le long de ces rivières et lacs aurait dû impliquer des accords de pêche entre les deux pouvoirs riverains. Ce ne fut pas toujours le cas : de nombreuses réunions belgo-britanniques se penchèrent sur le problème sans le résoudre totalement.

Les populations qui pratiquent une agriculture itinérante ont été "piégées" d'un côté ou de l'autre de la frontière. "Avant l'installation des puissances administrantes et colonisantes européennes, les relations d'occupation de l'espace par les populations, étaient, dans une large mesure, fluides" (W. ALLAN, 1965, p. 335). En 1926, Lord Lugard dans son ouvrage "The Dual Mandate in British Tropical Africa" montrait déjà le danger d'une fossilisation des structures d'occupation de l'espace à cause des frontières. Peu de choses furent cependant faites pour l'éviter. Ainsi, les populations Lamba dont le territoire s'étend de part et d'autre de la frontière aux environs de Ndola ont connu des problèmes de surutilisation des terres en territoire zambien suite à l'extension des zones colonisées par les Européens (ce problème et les solutions qui y ont été trouvées sont décrites par W. ALLAN, 1967). Les Lambas n'ont pu que partiellement échapper à une situation qui ne se serait pas présentée si la frontière n'avait été toute proche.

## UNE FRONTIERE QUI SEPRE DES PUISSANCES COLONIALES

Pendant 75 ans, les puissances européennes ont appliqué des politiques coloniales différentes qui ont abouti à des différences importantes dans l'aménagement des espaces frontaliers.

On peut remarquer notamment des actions dans les domaines suivants:

### 1. Agriculture

L'agriculture traditionnelle a été affectée de façon plus ou moins importante par les politiques foncières et d'éducation agricole. L'attitude des responsables agricoles des deux puissances a été différente,

par exemple, vis-à-vis du "chitimene"<sup>(1)</sup>. Ainsi, F. JURION et J. HENRY, anciens directeurs de l'INEAC (Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo) qualifient ce type d'agriculture "de particulièrement extensif et destructif" (1967, p. 39) et le situe "au bas de l'échelle des activités humaines" (1967, p. 17). Par contre, W. ALLAN, directeur des Services agricoles de la Rhodésie du Nord en dit "... il est certain que les méthodes "chitimene" donnent des résultats meilleurs et bien plus fiables sur les sols du plateau forestier que les résultats de l'agriculture à la houe" (1965). Cette approche différente de l'agriculture traditionnelle a influencé la politique coloniale en matière agricole.

L'action a également été différente en ce qui concerne les cultures d'approvisionnement des villes et les cultures dites "éducatives" (imposées).

## 2. Pêche

L'attitude différente des administrations face au problème de l'approvisionnement en poisson des villes minières est importante. Ainsi, le pouvoir britannique s'est toujours opposé le long du Luapula et du lac Moëro à la possibilité d'accorder des droits de pêche à d'éventuels colons. Le pouvoir colonial belge par contre a autorisé la pêche industrielle par les Européens au détriment de la pêche traditionnelle.

## 3. Mouvement migratoire et déplacement des villages

Les populations rurales ont été incitées à se déplacer dans des conditions différentes vers les lieux où la main d'oeuvre était nécessaire. L'attitude vis-à-vis des travailleurs retraités a également été différente (retour au village, maintien à proximité de la ville).

La politique d'administration, de contrôle de la population, de fiscalité a une influence sur l'emplacement des villages, sur les possibilités de créer de nouveaux villages, sur la dimension des villages (G. KAY, 1967).

---

(1) Le chitimene est un système d'agriculture sur brûlis très extensif. Le semis se fait sur l'emplacement de brûlis et sans travail du sol.

On pourrait encore citer parmi les conséquences récentes de cette frontière le tracé suivi par le nouveau chemin de fer Tazara (Tanzania-Zambia Railways qui unit la Zambie à Dar es Salam) partant de Kapiri Mposhi et se dirigeant vers le nord-est en longeant la frontière zaïroise au sud de Serenje; le travail des Zambiens de la Luapula Province au Zaïre; les échanges de produits de part et d'autre de la frontière (légaux ou de contrebande).

L'étude des politiques menées dans les domaines forestier, démographique de même que dans celui de la santé publique, en particulier la lutte contre le paludisme, permettrait également de discerner des conséquences.

### CONCLUSION

La frontière zaïro-zambienne et les problèmes qu'elle pose (non-délimitation de certains tronçons, transit vers la province du Luapula, pêche dans les eaux du Luapula et du lac Moëro, échanges commerciaux) offrent au géographe un sujet d'étude intéressant.

La situation actuelle des régions frontalières isolées des centres de décision et dont l'aménagement nécessite parfois des accords internationaux est une originalité qui les rend propices à une étude plus détaillée et plus complète.

L'influence depuis la fin du siècle dernier de deux systèmes d'organisation de l'espace différents a marqué les paysages de part et d'autre de la frontière. L'analyse des causes qui ont déterminé ces différences est fondamentale dans la connaissance de ces régions.

## BIBLIOGRAPHIE

- ALLAN, W., 1965. *The African Husbandman*. London.
- BOUVIER, P., 1972. Un problème de sociologie politique : les frontières des états africains. *Revue de l'Institut de Sociologie. Editions de l'Université Libre de Bruxelles. Bruxelles*, p. 686-720.
- CUNNISON, I., 1959. *The Luapula peoples of Northern Rhodesia*, Manchester.
- DAVIES, D.H., 1971. *Zambia in maps*. London.
- GOTTMAN, J., 1952. *La politique des Etats et leur géographie*. Paris.
- GUICHONNET, P. & RAFFESTIN, C., 1974. *Géographie des frontières*. Paris.
- JENTGEN, P., 1953. Notice sur la carte des frontières du Congo Belge. *Atlas Général du Congo*, Bruxelles.
- JURION, F. & HENRY, J., 1967. De l'agriculture itinérante à l'agriculture intensifiée. *INEAC*, Bruxelles.
- KAY, G., 1967. Social aspects of village regrouping in Zambia. University of Zambia. Institute for Social Research, Lusaka.
- LUGARD Lord, 1926. *The Dual Mandate in British Tropical Africa*. London.
- MOUVEMENT GEOGRAPHIQUE (Le), 1890 à 1895. Bruxelles.
- PRESCOTT, J.R.V., 1965. *The geography of frontiers and boundaries*. London.
- WILMET, J., 1963. Systèmes agraires et techniques agricoles au Katanga. *Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer. Cl. des Sc. Nat. et Méd. N.S. XIV - 5*.